PM CM: 2026/202

# ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire de la Commune de SAINT-PAUL-EN-JAREZ (Loire),

Vu ensemble :

- Le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2212-1 et suivants,
- Le Code Pénal et plus particulièrement son article R610-5,
- Le code de la route et son article R417-10,

**Considérant que, pour permettre des travaux d'aménagement de voirie de la rue des Anciens Combattants d'AFN, par la société « ROGER MARTIN » 38670 Chasse sur Rhône, à partir du 19 octobre et pour une durée de 12 jours, il convient de réglementer les lieux ainsi qu'il suit :**

## ARRETE

**Article 1er: La société ROGER MARTIN est autorisée à effectuer des travaux d'aménagement de voirie de la rue des Anciens Combattants d'AFN, à partir du 19 octobre et pour une durée de 12 jours.**

**Article 2ème: La société ROGER MARTIN est autorisée à empiéter sur la chaussée en maintenant une largeur de voie de 2 mètres 50, avec une vitesse des véhicules limitée à 30 km/h.**

**Article 3ème: Le stationnement sera interdit dans la zone des travaux.**

**Article 4ème: La mise en place de la signalisation et présignalisation est à la charge de l'entreprise intervenante.**

**Article 5ème :** Les infractions aux dispositions du présent arrêté, qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles, seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux Tribunaux compétents.

**Article 6ème :** Le présent arrêté peut être contesté dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de LYON à compter de son affichage en mairie et de sa publication.

**Article 7ème :** La directrice générale des services et tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- Aux archives PM de la Mairie de Saint Paul En Jarez
-Au demandeur

Fait en Mairie de SAINT-PAUL-EN-JAREZ,
Le 12 octobre de l'an deux mille vingt-six

**Le Maire,**
Kamel BOUCHOU

Commune de St Paul en Jarez 42740

Mairie 34 rue de la République - BP 7 - 42740 Saint-Paul-en-Jarez - Tél. 04 77 73 21 24 Fax 04 77 73 67 45
Courriel : mairie@saint-paul-en-jarez.fr - Site Internet : www.saint-paul-en-jarez.fr